

**CONSEIL MUNICIPAL
DE
CHARTRIER FERRIERE**

SEANCE DU 10 AVRIL 2017

Compte rendu sommaire Affiché en exécution de l'article L 121-17 du code des communes

PROCES VERBAL : le procès- verbal de la séance du 13 Janvier 2017 est adopté à l'unanimité

VOTE des TAUX des TAXES Le conseil municipal décide par 7 voix pour et 1 contre et 2 abstention de voter les taux d'imposition de 2017 sans augmentation comme suit

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	12.59 %	12.59 %
Taxe foncière (bâtis)	17.62 %	17.62 %
Taxe foncière (non bâtis)	158.05%	158.05%

BUDGET PRIMITIF 2017

Le conseil municipal procéder à l'établissement du budget primitif 2017

Il adopte par chapitre les recettes et les dépenses

Section fonctionnement 344 392.49 €

Section investissement 241 752.05 €

TOTAL du Budget Primitif 586 144.54 €

Le budget primitif est adopté à l'unanimité

DEPENSE de FONCTIONNEMENT – Fédération Départementale d'Electrification

Le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 abstention de fiscaliser comme les années précédentes la participation communale aux dépenses de fonctionnement

Infos diverses

Réseau eau potable / pose d'un ozoneur (traitement de l'eau potable par ozone) par les services de l'AGGLO au lieu dit « Le Verrat »
PLU –réunion des communes , service de l'ETAT ,service de l'AGGLO suivant un horaire fixé par le bureau d'Etude
Journée scout lundi 24 avril 2017 – visite du Président de l'AGGLO aux communes le 30 avril 2017 – établissement bureau des élections -